

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

- SOCIÉTÉ - MISE EN ACTIVITÉ

Formulaires : 1 formulaire M2 ([document à télécharger](#))
1 formulaire JQPA si activité réglementée Loi Raffarin ([document à télécharger](#))

Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires :

- 1 extrait KBIS original de l'immatriculation sans activité

Si l'activité est réglementée, selon le cas :

- Autorisation ou agrément délivré par l'organisme de tutelle
- Copie de l'arrêt préfectoral, licence.....

Activités réglementées par la Loi Raffarin :

- Copie du ou des diplômes ou certificats de travail dans l'activité (3 ans) ou copie des fiches de paie sur 3 années ou contrat de travail à durée indéterminée du salarié qualifié + ses diplômes ou certificats de travail dans l'activité exercée ou copie des fiches de paie sur 3 années



Pour les métiers du bâtiment, vous êtes tenu de souscrire une assurance décennale

→ Mandat ou pouvoir si nécessaire

FRAIS D'IMMATRICULATION A LA CHAMBRE DE METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers d'Alsace :

- 132,00 €

Chèque libellé à l'ordre du Tribunal d'Instance :

- 181,04 € pour une création
- 183,86 € pour une location-gérance. Fournir copie du contrat de location-gérance + publication dans un journal d'annonces légales
- 67,86 € pour un achat. Pour un fonds de commerce, fournir copie de l'acte de vente enregistré aux impôts + publication dans un journal d'annonces légales.

SI ACTIVITÉ D'ARTISAN-COMMERCANT NON-SEDENTAIRE

- Déclaration préalable d'une activité non-sédentaire ([document à télécharger](#))
- Liste des pièces à fournir ([document à télécharger](#))

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des Entreprises

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30,00 € par chèque à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :